

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/05/2021

Dossier complet le :

21/05/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0164

### 1. Intitulé du projet

Démolition et reconstruction d'une surface commerciale - Commune d'Avignon (84)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lidl Direction Régionale - Lunel

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Sébastien DE JONG - Responsable de programmes

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 0 5 4 4

Forme juridique

521 D

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Aménagement sur une superficie totale parcellaire de 5 600 m <sup>2</sup> , d'un supermarché avec parking pour les usagers d'un total de 87 places. L'emprise au sol du magasin sera de 2 492,97 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement comprend trois éléments principaux, à savoir :

- La démolition de l'actuelle surface commerciale de la même enseigne et de l'habitation qui sont présentes sur la zone du projet actuellement ;
  - l'aménagement d'un bâtiment principal d'une emprise au sol de 2 493 m<sup>2</sup> et de 2 573 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
  - l'aménagement d'un parc de stationnement comprenant 32 places en extérieur et 55 places en intérieur ;
- formant un espace de stationnement d'une capacité totale de 87 places qui comprendra notamment 2 places pour les personnes à mobilité réduite, 2 emplacements familles, 6 emplacements équipés pour les véhicules électriques, un parc de stationnement pour les cycles aménagés au niveau des parcs à caddies.

La réalisation de ce projet, qui intégrera également la réalisation de deux noues et d'un bassin de compensation des eaux pluviales du projet ainsi que 1 082,5 m<sup>2</sup> d'espaces verts, va nécessiter la démolition de deux bâtis.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif le remplacement de la surface commerciale de l'enseigne Lidl existante par une surface commerciale plus grande et correspondant aux objectifs commerciaux de l'enseigne sur la commune d'Avignon en bordure de la Route de Lyon.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier:

Destruction des deux bâtis existants, évacuation des gravats et excédents, réalisation des deux noues et du bassin de compensation, aménagement de la plateforme d'accueil, construction de la structure du nouveau magasin, aménagement des espaces verts et de la voirie (parkings).

Accès :

Le chantier sera accessible comme actuellement par le Nord au niveau de la Route de Lyon. Les deux accès qui seront aménagés serviront pour l'accès aux véhicules de chantier en phase de travaux.

Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur et permettre notamment l'accès aux habitations et commerces présents à proximité de la zone des travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'une surface commerciale en lieu et place de l'actuelle surface commerciale de la même enseigne. Cela n'entraînera de ce fait la génération de trafics négligeables de la part des clients du magasin, mais également des poids lourds pour l'approvisionnement en produits.

L'accès au magasin se fera via deux entrées situées au niveau de la Route de Lyon, au Nord de la zone du projet dont une sera réservée pour l'entrée et la sortie des poids-lourds et l'autre sera réservée à l'entrée et à la sortie des véhicules légers.

Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

Il est à noter que les eaux pluviales en phase d'exploitation seront collectées par deux noues et envoyées vers un bassin de compensation qui permettra une rétention des eaux avant leur rejet à débit limité dans le réseau d'assainissement pluvial communal.

La mise en place de ce système permettra de diminuer les débits à l'aval de l'opération par rapport à la situation actuelle quelles que soient les occurrences de pluies.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas dans le cadre d'une procédure de permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale parcellaire:	5 600 m <sup>2</sup>
Surface de plancher du bâtiment:	2 573 m <sup>2</sup>
Surface de l'espace de vente :	990 m <sup>2</sup>
Surface emprise au sol :	2 493 m <sup>2</sup>
Surface d'espaces verts (EV) et surfaces voiries et stationnement en enrobés (enrobés) :	1103,63 m <sup>2</sup> (EV) / 1198,52m <sup>2</sup> (enrobés)
Surface des panneaux photovoltaïques sur les ombrières et en toiture :	257m <sup>2</sup> (Ombrières) et 742m <sup>2</sup> (Toiture)
Volume du bassin de compensation :	25 m <sup>3</sup> (volume utile)
Volumes utiles de deux noues :	V1 = 43 m <sup>3</sup> et V2 = 44 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

68-70 Route de Lyon,  
84 000 AVIGNON

Au Sud immédiat de la Route de  
Lyon qui desservira le futur magasin

Parcelles DS195, DS413 et DS414

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 49' 52" 4E Lat. 43° 57' 09" 5N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La ZNIEFF la plus proche est localisée au niveau du cours principal du Rhône, à 700 m au Nord de la zone du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II n°930012343 "Le Rhône".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Avignon n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope. Le plus proche se situe à 3,3 km au Nord-Ouest de la zone du projet sur la commune d'Avignon. Il s'agit de l'APB FR3800577 "Ision de Barthelasse".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Avignon n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage de protection de ce type n'est recensé au niveau ou à proximité de la zone d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe sur le territoire couvert par le PPBE du Vaucluse, approuvé le 3 juillet 2013. La zone est également concernée par l'arrêté préfectoral du 2 février 2016 portant classement des infrastructures de transport terrestre dans le Vaucluse. La zone est notamment concernée par la présence de la Route de Lyon située au Nord immédiat de la zone du projet et classée catégorie 3 en termes de bruit généré selon la DDT du Vaucluse.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par les sites inscrits et classés. La zone du projet se situe dans le périmètre de 500 m autour du monument historique "Chapelle de Saint-Véran (ancienne)" qui se situe à 120 m au Sud-Ouest de la zone du projet. Au vu de la séparation de la zone du projet par des infrastructures routières et des bâtiments et la chapelle étant desservie par une autre route que celle desservant le projet, aucun impact ne sera observé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée niveau de la zone du projet. Les plus proches se situent au niveau du cours principal du Rhône à 700 m au Nord-Ouest de la zone du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Avignon est concernée, par le risque inondation et dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Rhône approuvé le 20 janvier 2000. Au sein du zonage de ce document, la zone d'étude se situe en dehors de toute zone inondable identifiée. La commune d'Avignon est concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) d'EURENCO approuvé le 13 décembre 2013.  La zone du projet est située en dehors des zones à risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL montre l'absence de site ou sol pollué sur la zone du projet.  La zone du projet n'est donc pas concernée par cette problématique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP).  Les périmètres de protections de captages les plus proches sont à environ 2,5 km au Nord-Ouest de la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301590 "Rhône aval", située à 660 km au Nord-Ouest de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites classés sont recensés sur la commune d'Avignon au niveau du centre urbain d'Avignon. La zone d'étude n'est pas concernée par ces sites classés. Les plus proches se situent au niveau du centre urbain, à 800 m de la zone du projet.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement du projet (bâtiment et parking) seront collectées et envoyées vers deux noues qui infiltreront une partie des eaux pluviales du projet et un bassin de compensation. Cependant, le volume entrant en jeu sera infime par rapport à la surface d'alimentation des masses d'eau, et les eaux infiltrées ne seront pas en mesure de dégrader la qualité de la ressource souterraine. Ce projet n'aura donc pas d'incidence qualitative ou quantitative.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de démolition des bâtis et de préparation du terrain, et concerneront des déchets inertes consécutifs à la démolition de l'habitation individuelle et du bâtiment commercial actuel. Aucuns travaux de terrassements et de décaissement d'importance ne seront en revanche réalisés, du fait de la topographie plane du projet. Seul le bassin et les noues seront réalisés en déblai sur le projet mais à une profondeur très limitée (0,5 m de profondeur). Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone présentant une surface imperméabilisée importante et une surface d'espaces verts peu importante (associée à la zone d'habitation) et aucun milieu naturel d'intérêt notable n'est observé. Aussi, la zone se situe, sur un secteur enclavé entre des infrastructures de transport et dans une zone urbanisée, limitant les enjeux écologiques.  Ainsi, la richesse écologique est faible à l'état actuel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (FR9301590 "Rhône aval") se situe à 660 m au Nord-Ouest de la zone du projet.  Aucun impact sur ce site Natura 2000 ne sera recensé du fait l'insertion du projet sur une zone péri-urbaine déjà partiellement artificialisée et de l'infiltration des eaux pluviales au niveau des noues et d'une rétention des eaux pluviales avant leur rejet au réseau pluvial communal. Les milieux concernés par ce site Natura 2000 ne seront donc pas impactés par ce projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site naturel sensible ou protégé (Natura 2000, sites inscrits ou classés). Il n'interférera pas avec ces milieux, dont le plus proche se situe à 660 km de la zone du projet (le site ZSC FR9301590 "Le Rhône"). Egalement, le projet prévoit une infiltration d'une partie des eaux pluviales puis une rétention dans un bassin de compensation avant leur rejet au réseau pluvial communal. Il n'y aura donc pas de risque d'impact sur les zones sensibles les plus proches de la zone du projet. La zone du projet est exclue de tout zonage de Plan National d'Action.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone UB correspondant à un secteur d'extension récente de l'agglomération selon les orientations du PLU. Sur la zone sont présentes une surface commerciale de la même enseigne ainsi qu'une habitation. La zone n'est pas utilisée pour les usages agricoles, forestiers ou maritimes. De ce fait, le projet n'engendrera aucune consommation d'espace agricole, forestier ou maritime. La végétation occupant une petite partie de la zone ne présente pas de richesse écologique particulière et ne peut constituer un milieu naturel d'importance notable.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Avignon est concernée par le transport de matières dangereuses via les réseaux routiers (A7 notamment) et via des canalisations souterraines (transport de gaz naturel et d'hydrocarbures). La zone du projet n'interférera pas avec ces transports de matières dangereuses. Le site n'est pas concerné par un risque industriel. Le site, qui aura une vocation commerciale, n'accueillera aucun risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas concernée par les risques de feu de forêt ou de mouvements de terrains. En ce qui concerne le risque inondation, bien qu'un PPR inondation soit approuvé sur la commune, la zone du projet se situe en dehors de toute zone inondable identifiée. La zone se situe néanmoins dans le zonage du TRI sur la Durance. Le projet sera compatible avec les prescriptions associées à ce TRI. Ce projet mettra en place un système d'assainissement pluvial qui permettra de diminuer les débits à l'aval du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet accueillera, en plus des employés de la structure, de nombreux clients mais ne générera pas ou très peu de trafic supplémentaire au droit des accès du site sur la Route de Lyon du fait de la présence actuelle de la zone commerciale de la même enseigne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile qui sera sensiblement identique à celui généré actuellement. La zone du projet est concernée par le bruit généré par le trafic sur la Route de Lyon qui est classée 3 dans le classement des infrastructures de transport terrestre dans le Vaucluse (arrêté préfectoral du 2 février 2016).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de démolition du bâti présent sera de nature à créer des vibrations.</p> <p>Celles-ci seront cependant très localisées et ponctuelles, et sans altérer la stabilité des constructions voisines.</p> <p>Aucune vibration ne sera générée en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la présence d'un système d'éclairage du bâtiment.</p> <p>Toutefois, ce système d'éclairage sera limité aux horaires d'ouvertures et sera atténué en période nocturne et il sera sensiblement identique à celui présent actuellement.</p> <p>La zone du projet se situant à proximité de la Route de Lyon et au sein d'une zone principalement résidentielle, le projet est déjà concerné par des émissions lumineuses et ne dégradera donc pas l'ambiance lumineuse du secteur.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de démolition du bâti peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels.</p> <p>Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant une activité commerciale non industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ruisselant sur le futur bâtiment et le parking extérieur seront collectées et en partie infiltrées au niveau de deux noues et acheminées vers un bassin de compensation avant leur rejet au réseau pluvial communal.</p> <p>Les eaux rejetées ne dégraderont pas la qualité des milieux (décantation dans le bassin).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau d'assainissement communal. La zone étant actuellement occupée par un magasin de la même enseigne, les rejets des eaux usées seront sensiblement les mêmes qu'actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux mais seulement des volumes restreints de déchets inertes.</p> <p>Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit n'est présent à proximité du projet, mais un Monument Historique se situe à 120 m au Sud-Ouest du projet. Etant séparé du projet par des infrastructures routières et des bâtis, et n'étant pas desservi par la même route, le projet ne portera pas atteinte à celui-ci. Le projet se situe au niveau d'une zone archéologique inscrite au PLU. Des précautions seront prises en amont de la réalisation des travaux. Ce projet, qui s'inscrit en zone péri-urbaine partiellement occupée, et au niveau de l'actuel magasin Lidl, n'aura aucune incidence sur le patrimoine culturel ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement va venir remplacer deux bâtis (magasin Lidl et habitation actuellement). Ainsi, les usages du sol seront peu modifiés et le projet n'aura pas d'incidence négative sur les activités humaines ou sur l'agriculture. L'aménagement de ce projet respecte de plus la vocation de ce secteur défini dans le PLU communal (zone UB correspondant à un secteur d'extension récente de l'agglomération).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Actuellement sur la commune d'Avignon, plusieurs projets ont été acceptés.

En effet, en 2019 et 2020, des projets de faible ampleur ont été acceptés mais seront déjà réalisés lors de la réalisation du projet et se situent à une distance importante du projet de démolition et reconstruction de la surface commerciale de l'enseigne Lidl (Projet d'ombrières de stockage pour l'entreprise NR distribution dossier F09320P0222, 23/09/2020 en cours d'instruction, Projet d'ombrières situé sur le parking du Carrefour FR09319P0049, décision le 18/02/2019, Ombrières photovoltaïques du parking de l'île Piot FR09319P0128, 15 avril 2019, Réalisation d'un parking relais situé dans le quartier Saint-Chamand FR09319P0116, 02/04/2019, Restructuration du secteur amont de la digue d'Avignon sur la Durance FR09318P0368, 10/01/2019).

Au vu de la distance de ces projets avec le projet de démolition reconstruction de la surface commerciale de l'enseigne Lidl et de l'absence d'interactions dans les transports de matériaux et les routes empruntées durant les travaux, les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec ces autres projets.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La commune d'Avignon n'est pas située en zone transfrontalière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'insertion du projet est axée sur l'intégration à l'environnement de la zone. Une toiture végétalisée sera mise en place sur une partie de la toiture principale. Le remplissage des façades sera réalisé en blocs de maçonnerie à haute performance thermique. Les personnes handicapées pourront accéder au niveau du magasin par des ascenseurs situés dans les deux halls. Des escaliers et des espaces sécurisés seront également présents pour l'évacuation des personnes.

Des panneaux photovoltaïques seront mis en place en toiture et au niveau des ombrières présentes sur le parking afin de minimiser la consommation en énergie électrique.

La zone du projet se situant en zone inondable selon le TRI du Rhône, le projet respecte les règles d'urbanisme qui en découlent. Le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales a été effectué en fonction (110 l/m<sup>2</sup> imperméabilisé), améliorant ainsi les débits de rejet au réseau public par rapport à l'état actuel.

Les eaux pluviales générées par le projet au niveau des toitures seront collectées et dirigées dans un bassin de rétention aérien.

Les eaux pluviales du parking seront recueillies dans un bassin de rétention enterré. Ces dernières seront traitées par un séparateur à hydrocarbures puis rejetées au niveau du réseau d'assainissement pluvial public communal.

Le projet prévoit de traiter une partie de la zone en espaces verts pleine terre et espaces verts paysagers. Des arbres seront aussi plantés à raison de 1 arbre pour 100 m<sup>2</sup> d'espaces libres de construction.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone déjà occupée par le magasin Lidl et une habitation et s'installe en continuité de l'urbanisation et en bordure de la Route de Lyon qui est une infrastructure circulation importante. De ce fait, ce projet n'aura pas d'incidence sensible sur la biodiversité du fait du faible potentiel écologique sur la zone du projet ainsi que sur le paysage urbain, et des mesures seront prises pour limiter les incidences quantitatives et qualitatives vis à vis de la gestion des eaux pluviales. Les eaux pluviales générées par le projet seront en partie infiltrées au niveau de noues et une rétention sera faite dans un bassin de compensation.

Enfin, ce projet aura une incidence bénéfique sur l'activité économique en proposant une structure commerciale plus attractive qu'aujourd'hui sur la commune d'Avignon, en accord avec les prescriptions du PLU, et du TRI notamment.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Document complémentaire à la demande d'examen au cas par cas - CEREG - Décembre 2020  
Annexe 8 : Notice hydraulique - CEREG - Octobre 2020  
Annexe 9 : Notice hydraulique inondabilité - CEREG - Octobre 2021  
Annexe 10 : Notice accessibilité - ARCK'IN TECH - Mars 2021  
Annexe 11 : Notice de sécurité - ARCK'IN TECH - Mars 2021  
Annexe 12 : Attestation réglementation thermique  
Annexe 13 : Justificatif du dépôt de permis de construire  
Annexe 14 : Dossier Règles accessibilité et sécurité pour les incendies  
Annexe 15 : Notice architecturale et insertion paysagère - - ARCK'IN TECH - Mars 2021  
Annexe 16 : Etude acoustique - CEREG - Janvier 2021

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lunel

le, 19/05/2021

Signature

**LIDL**  
DIRECTION REGIONALE  
ZAC de la Petite Costarque  
34403 LUNEL CEDEX  
Tél. 04 67 83 42 42  
Fax 04 67 83 42 41  
SIRET 343 262 622 10544 - APE 521 D

